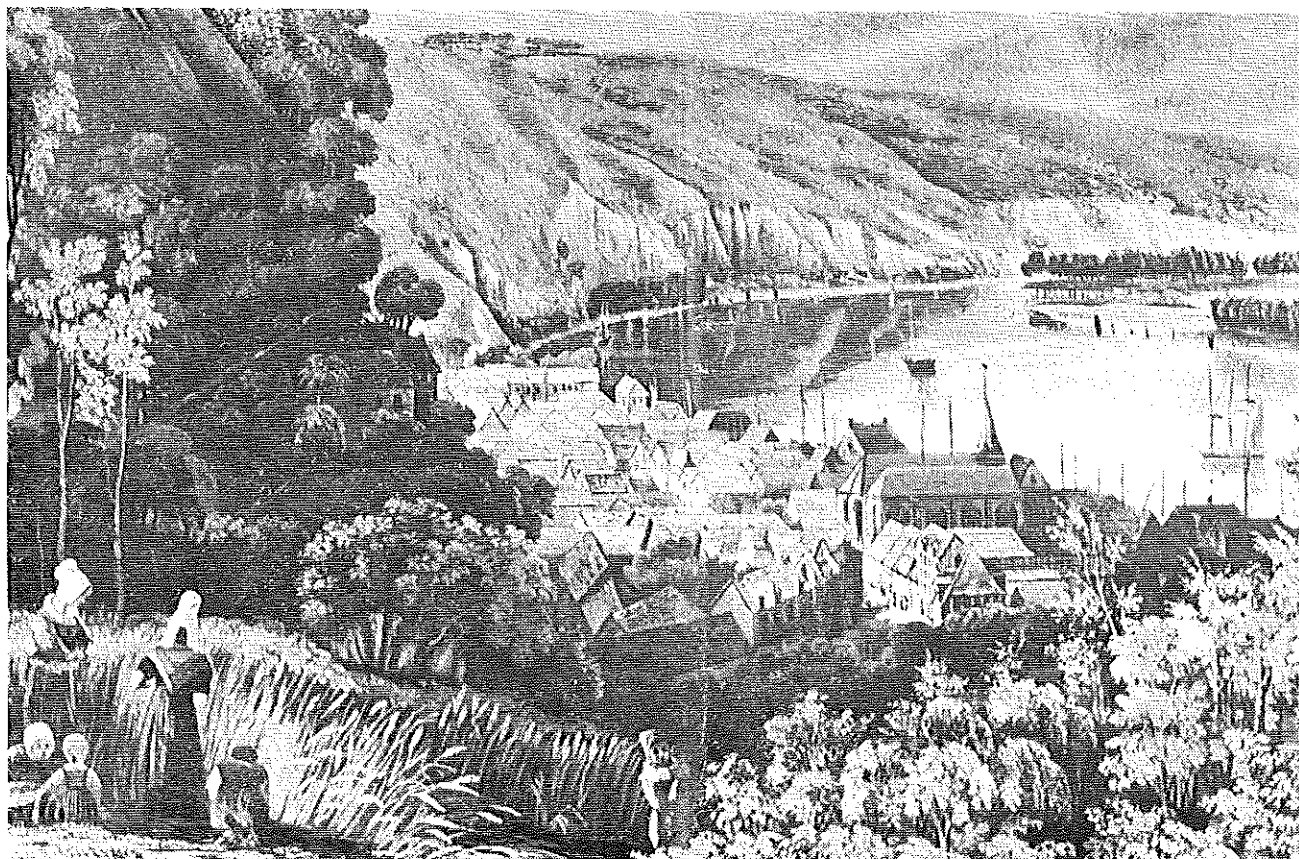


BULLETIN MUNICIPAL



LA BOUILLE (gravure ancienne)

EDITORIAL

L'accueil favorable que semble avoir reçu le premier Bulletin Municipal, en juin dernier, nous oblige à poursuivre. Il est important, en effet, que chacun sache un peu ce qui se passe, sur le plan municipal, dans notre commune. Certes, les séances du Conseil Municipal sont publiques ; mais il ne serait peut-être pas très intéressant de suivre, pendant plusieurs heures et sans y participer, des débats qui quelquefois s'égarent. De plus, la confiance que vous avez accordée naguère à l'actuelle municipalité vous dispense, en quelque sorte d'un « contrôle continu ». Mais nous tenons à ce que vous sachiez ce que nous faisons ; et c'est la raison d'être de ce bulletin.

Par ailleurs, dans le prochain numéro, qui paraîtra en février 1972, commencera une série d'articles sur l'histoire de LA BOUILLE. Le premier de ces articles sera consacré à ALBERT-LAMBERT.

LE PROBLÈME DES CAMIONS

• Lors de sa dernière session, le Conseil Municipal s'est, une fois de plus, penché sur le problème des camions. Et cela à l'occasion d'une lettre qui m'était adressée par Monsieur Jean LECANUET, Sénateur - Maire de Rouen :

— à Monsieur CHEVALLIER, Maire de La Bouille

Monsieur le Maire et cher Collègue,

Je vous prie de trouver, ci-joint, copie d'une lettre que je transmets à Monsieur le Préfet pour lui demander de vouloir bien interdire la traversée de votre commune aux poids lourds. J'espère que cette dernière aura une suite favorable, apportant ainsi une solution aux problèmes de la circulation des poids lourds dans votre commune...

Signé Jean LECANUET
Sénateur - Maire

Cette copie, la voici :

— à M. J.-C. ERIAU, Préfet de la Seine-Maritime

Monsieur le Préfet,

Je viens de recevoir la lettre de la Société de l'autoroute, et qui répond ainsi à une demande que j'avais présentée au Conseil d'Administration de cette Société.

Ma demande avait pour but d'éviter aux poids lourds la traversée de La Bouille, la circulation de ces poids lourds dans les rues très étroites de cette cité, créant une gêne très importante et même un grave danger pour ses habitants et tous les touristes qui y viennent nombreux. Il semble donc aujourd'hui qu'il soit possible d'interdire la traversée de La Bouille aux poids lourds ; je sais qu'une telle mesure entraînera pour eux un léger allongement de parcours et que de ce fait le Ministère de l'Équipement est susceptible de soulever des objections. Mais je ne pense pas qu'elles soient suffisantes pour renoncer à des dispositions qu'il me paraît urgent de prendre et qui, compte-tenu des travaux effectués sont maintenant techniquement possibles.

Je serais heureux que vous vouliez bien examiner cette affaire dans un sens favorable...

Signé Jean LECANUET
Sénateur - Maire

• Récemment, j'ai reçu une autre lettre, que je dois vous communiquer ; la voici :

Monsieur le Maire,

« Nous vous demandons de faire stopper immédiatement les camions qui prennent le passage de La Bouille pour un toboggan. Si dans les 10 jours qui suivent une décision catégorique n'est pas parvenue, la route sera dynamitée. Ce message n'est pas une plaisanterie. Il n'est pas utile d'arranger le site, mais de prendre en considération les réclamations d'un petit groupe d'habitants de La Bouille est plus nécessaire que l'agrandissement d'un quai. Ceci est formel, si dans les 10 jours une solution n'est pas trouvée la route saute ».

Et cette lettre n'est pas signée ; ce qui prouve le courage de cette personne, prête à faire d'innocentes victimes en se camouflant derrière un anonymat criminel. Car si cette lettre n'est pas une sinistre plaisanterie, elle est criminelle. Certes le bruit est un problème très important, parfois même dramatique, et le ou les auteurs de ce message ont peut-être des excuses. Mais on voit tous les jours des honnêtes gens perdre leur self-contrôle, devenir des criminels, ajoutant aux malheurs des victimes leur propre malheur, et se retrouver en prison, où il n'y a plus ni bruit, ni camions, plus rien du tout. Ce problème existe dans notre commune depuis plus de 6 ans, et mon prédécesseur, pendant les 6 années où il géra les affaires de la commune, n'a pas pu y trouver une solution. Et pendant ces 6 années d'impuissance, le mal est devenu chronique, plus difficile à traiter. Car il est plus facile de jouer au « corbeau » en envoyant une lettre anonyme que d'aller trouver les autorités responsables et d'essayer de les convaincre. J'ai, avec Monsieur CAMIA, demandé audience au Préfet. Peut-être même qu'une telle entrevue est devenue impossible, depuis la manifestation qui eut lieu naguère dans notre commune et que les autorités, très certainement, n'ont pas encore oubliée.

J'ai transmis cette lettre anonyme au service des renseignements généraux de la Préfecture, à toutes fins utiles, pour identification.

Docteur Daniel CHEVALLIER
Maire de La Bouille

VOYAGE DES ANCIENS

C'est une tradition, maintenant, que les Anciens fassent tous les ans un voyage leur permettant de se retrouver ensemble, de découvrir parfois des paysages qu'ils ne connaissent pas encore, et aussi de partager, dans la joie et la bonne humeur, un substantiel repas, au terme du voyage. Cette année, le bureau de l'Association, que préside M^{me} DELARUE entourée de M^{me} MARTIN et de M. l'abbé CALLIPE, avait décidé d'emmener tous ceux et toutes celles qui le voudraient bien dans un charmant petit village situé au cœur de la suisse normande.

C'est donc vers CLECY que nous partîmes, au matin du 24 juin, dans un des cars les plus confortables de la compagnie Joffet. Après un premier arrêt, qui permit à tous de se restaurer, le car nous conduisit dans la suisse normande, par Thury-Harcourt. Le site du Moulin du Vey est incomparable ; et l'hô-

tellerie qui nous attendait est certainement l'un des endroits les plus agréables de la terre. Chacun d'entre nous apprécia le calme reposant des bords de la rivière, certains même regrettant de n'avoir pas apporté leur ligne... Nous n'insisterons pas sur le repas, dont le menu fut à la fois copieux et délicat. A la fin du repas, beaucoup chantèrent, parmi lesquels notre vice-doyenne, qui était en fait la doyenne du groupe, Madame DEVAUX, toujours aussi charmante que dynamique.

L'entrain ne faiblit jamais ; et, dans le car, au retour, on se serait cru, à certains moments, au milieu d'un groupe de collégiens en vacances. Un arrêt à la Roche, un autre à Lisieux, et chacun se retrouva sur les bords de la Seine, emportant avec soi le souvenir d'une journée heureuse.



DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ÉCOLE COMMUNALE

La distribution des prix de l'Ecole Communale n'a pas eu cette année la solennité qu'elle aurait dû avoir. Cependant, le Docteur CHEVALLIER, maire, et Monsieur COUSIN, adjoint, avaient tenu à être présents à cette petite cérémonie, qui compte beaucoup pour nos enfants, parce qu'elle est à la fois la récompense d'une année d'efforts et la promesse de longues vacances ensoleillées.

Nous avons dit pourquoi ni le grenier à sel, ni le garage Joffet, ne convenaient pour une telle réunion. Il s'agit essentiellement de raisons de sécurité. La Municipalité sait très bien qu'une Salle des Fêtes assez vaste, pouvant réunir 250 à 300 personnes, est nécessaire à notre commune. La construction d'une telle salle avait été liée à la vente du château du Vrac. Mais, étant donné la tournure que prend cette affaire du Vrac, il est probable que la municipalité devra procéder autrement et trouver le moyen de construire cette salle sans attendre le bon vouloir de Monsieur MORADELL.

DISTRIBUTION DES PRIX ÉCOLE COMMUNALE Le 30 juin 1971, à 14 heures.

PALMARES 1^{re} CLASSE

FIN D'ÉTUDES

Prix d'Excellence :	Brigitte DELESTRE
Prix d'Honneur :	Patrick TURMEL
Mention : Bien	Laurent DANIN
Assez Bien :	Yolande ALAIN
	José CLERISSE
	Philippe GUEUDIN
Passable :	Marie-Anne GIELEN
	José BERNIERES
	Doiores SANCHEZ

COURS MOYEN 2^{me} ANNEE

Prix d'Excellence :	Patricia AUZANNE
Prix d'Honneur :	Martine COUSIN
Mention Assez Bien :	Michel NEVEU
	Bruno DANIN
	Dominique BOULANT
Passable :	Alain FESSARD
	Ruiz SANCHEZ
	Alain QUESNEY

COURS MOYEN 1^{re} ANNEE

Prix d'Excellence :	Franck DUQUESNE
Prix d'Honneur :	Maryline LEMARCHAND
Mention Assez Bien :	Eric SCHAPMANN
	Corinne AUZANNE
	Eric ALLAIS
	Monique THERRY
	Lionel GONZALES
	Marie-Claude HEBERT
Passable :	Juanito SANCHEZ
	Dominique SIMON
	Fabien BOULANT

PRIX SPECIAUX

Certificat d'Études :	Brigitte DELESTRE
Prix d'Instruction civique offert par le Conseil Général :	Brigitte DELESTRE
Entrée en 6 ^{me} :	Patricia AUZANNE
	Martine COUSIN
Admission dans les C.E.T. :	Brigitte DELESTRE

PALMARES 2^{me} CLASSE

COURS ELEMENTAIRE 2^{me} ANNEE

Prix d'Excellence :	Stéphane SEMENOWICZ
Prix d'Honneur :	Sylvie DELESTRE
Mention Bien :	Corinne DELARUE
	Catherine THERRY
Mention Assez Bien :	Jean-Louis GIELEN
	Bruno GIFFARD
	Bruno SANCHEZ
	Carole DESMET

COURS ELEMENTAIRE 1^{re} ANNEE

Prix d'Excellence :	Sylvie FLEURY
Prix d'Honneur :	Pascale PHILIP
Mention Bien :	Stéphane CONNAN
	Jean-Michel GIELEN
	Garcia SANCHEZ
Mention Assez Bien :	Brigitte BENARD
	Nathalie LEFEEZ
	Patrice NEVEU
	Carole PHILIP
	Francis SCHAMANN
	Pepito SANCHEZ
Non classée :	Malika BENHAOUDAH

PALMARES 3^{me} CLASSE

COURS PREPARATOIRE 1

Prix d'Excellence :	Patrick PINEL
Prix d'Honneur :	Frank KEMPYNCK
	Valérie COURTET
1 ^{er} Prix :	Edouard PHILIPPE
	Laurent VIDAL
3 ^{me} Prix :	Isabelle SOURDON
4 ^{me} Prix :	Olivier BLOC
5 ^{me} Prix :	Marie-Pierre GIELEN
6 ^{me} Prix :	Nadine FARAT
7 ^{me} Prix :	Claudia AUBERT
8 ^{me} Prix :	Pascal AUZANNE
9 ^{me} Prix :	Dany LANGLAIS
10 ^{me} Prix :	Pascal BETTENCOURT

COURS PREPARATOIRE 2

1 ^{er} Prix :	Mickaël KEMPYNCK
2 ^{me} Prix :	Corinne FLEURY
3 ^{me} Prix :	Pascale SEMENOWICZ
4 ^{me} Prix :	Christophe BOULANT
5 ^{me} Prix :	Franck PREVOST
6 ^{me} Prix :	Pascal NEVEU

SECTION ENFANTINE

1 ^{er} Prix :	Nathalie COUSIN
2 ^{me} Prix :	Valérie AUZANNE
3 ^{me} Prix :	Myriam AUBERT
4 ^{me} Prix :	Nathalie DURAND
5 ^{me} Prix :	Nathalie CANDON
6 ^{me} Prix :	Lionel VISSIERE
7 ^{me} Prix :	Patrice BETTENCOURT
8 ^{me} Prix :	Eric ETIENNE

LE VOYAGE SCOLAIRE

Samedi 26 juin, à 8 heures, une cinquantaine d'élèves rassemblés devant la Mairie, montent joyeusement dans les cars de la Maison Joffet qui vont les conduire à Versailles puis à Vincennes.

Le trajet, par la nouvelle autoroute, est rapide, et à 10 heures nos écoliers peuvent déjà admirer l'imposante masse du Château de Versailles.

Sous la conduite d'un guide, la visite commence, elle devait durer 1 h. 30 environ. Tour à tour, nos jeunes visiteurs sont émerveillés par les appartements du Roi et ceux de la Reine, ornés de belles tapisseries, richement décorés et meublés des splendides commodes de l'ébénisterie BOULLE ; par la galerie des glaces aux dimensions imposantes : 73 m. de long, 11 m. de large, 13 m. de haut, 17 fenêtres auxquelles font face des panneaux de glace ; et par son plafond peint par LE BRUN.

Ce magnifique château, construit par les architectes LE VAU puis MANSART, pouvant contenir 10.000 personnes, est vraiment à la dimension du personnage illustre qui l'habita : LOUIS XIV, LE ROI SOLEIL.

La visite se termine par une promenade dans les splendides jardins dessinés par LE NOTRE, c'est l'endroit rêvé pour prendre une photo de notre groupe ; c'est ce que fait notre photographe de service, Madame CHEVALLIER.

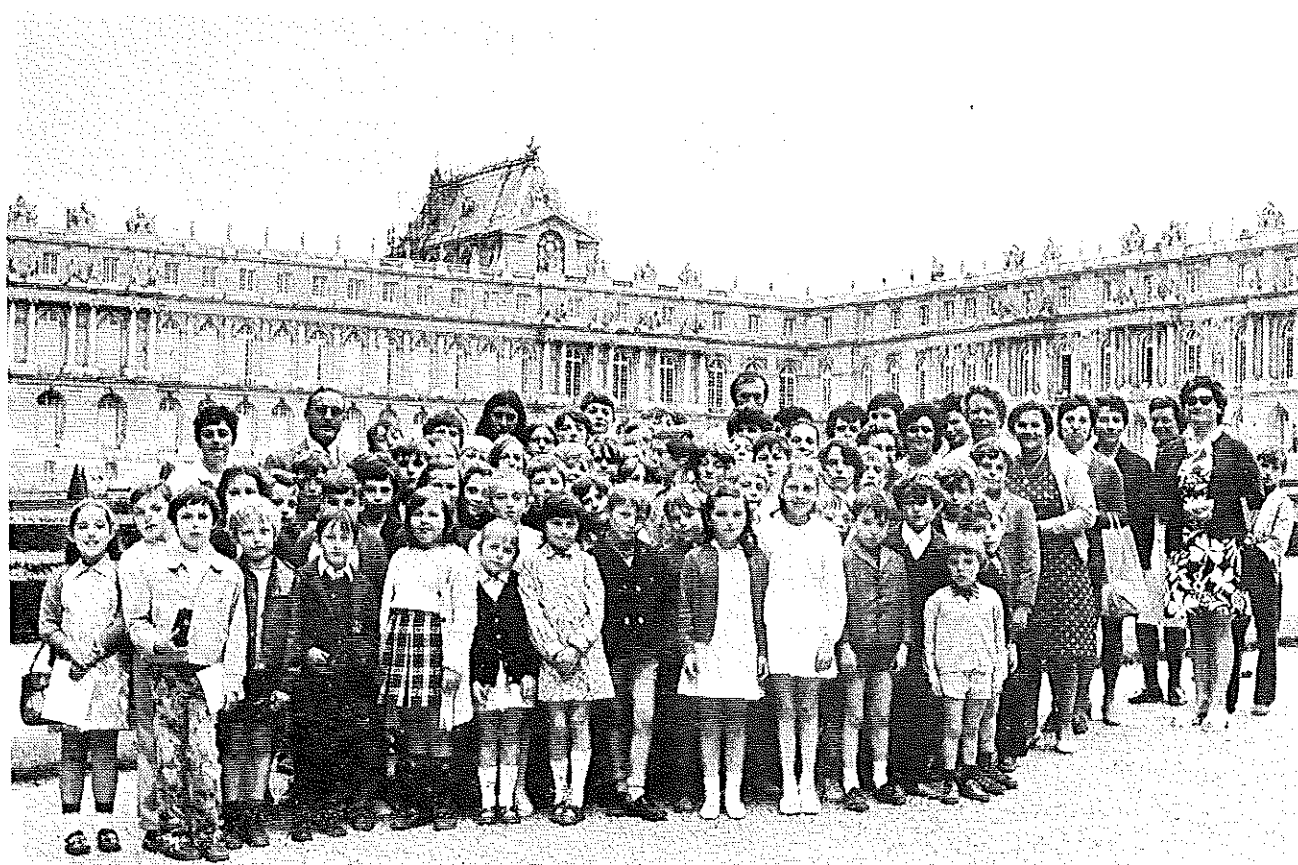
Il est midi passé quand les cars prennent la direction du ZOO où l'on arrive trois quart d'heure plus tard, sous la pluie. On se précipite vers le restaurant, les estomacs crient famine, et chacun s'empresse de s'installer sous les parasols devenus ce jour là des parapluies.

Une partie de l'après-midi est consacrée à la visite du ZOO, malgré la pluie, nos enfants s'émerveillent successivement devant les singes aux attitudes comiques, les fauves aux allures majestueuses, les éléphants aux formes imposantes, les ours aux airs timides, les oiseaux aux plumages variés, etc...

A la sortie du ZOO, avant de remonter dans les cars, chacun déguste une glace de son choix, gentiment offerte par Madame CHEVALLIER.

La traversée de Paris est assez longue à cause de la circulation très intense à cette heure de la journée. Cela nous permet de voir au passage quelques monuments célèbres de la capitale : La Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe dominant les Champs Elysées, l'Obélisque, etc...

Malgré la fatigue, le retour s'effectue dans la joie, les rires, et les chants.



devant le château de Versailles

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

28 Juillet 1971

L'An mil neuf cent soixante et onze, le vingt huit juillet à 21 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

Présents :

Docteur CHEVALLIER, Maire ; MM. DOUBET, COUSIN, Maires-Adjoints ; M^{me} ROLLAND, MM. DOLPIERRE, CAMIA, QUESNEY, LENOUEVEL, SAGOT.

Absents :

MM. DUQUESNE, AUZANNE, SAINTPERE, AUBER.

Secrétaire de séance : M. CAMIA

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

UTILISATION DU GRENIER A SEL

Monsieur LEFEBVRE, photographe à Rouen, présent à la séance, indique au Conseil qu'il est disposé à prêter à la Commune de La Bouille sa collection d'appareils photographiques, à charge, pour cette dernière, de procéder aux aménagements nécessaires pour transformer le Grenier à sel en musée de la photographie : vitrines d'exposition, éclairage, chauffage.

Le Conseil, compte-tenu de la dépense importante qu'entraînerait ces aménagements, estime qu'il n'est pas possible, actuellement de donner une suite favorable à ce projet.

CHATEAU DU VRACQ

M. MORADELL, qui n'a pas pu venir à la séance, a fait savoir par téléphone qu'il avait l'intention de remblayer, à ses frais, le terrain du Vracq, jusqu'au niveau de la route, et qu'il ferait parvenir en Mairie un nouveau dossier.

DEMANDE DE MONSIEUR PIMORT

Monsieur PIMORT propriétaire de l'Auberge « Les Malins de La Bouille » présent à la séance, sollicite l'autorisation de transformer son établissement, en discothèque, Club Privé.

Le Conseil après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette demande, sous réserve que M. PIMORT demande toutes les autorisations nécessaires auprès des services de police et d'administration, se soumette aux règlements de la Commission de Sécurité, et ne trouble en aucun cas la paix et l'ordre public, dans la commune.

ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES

Monsieur CAMIA fait part au Conseil de l'étude comparative sur les différents moyens d'élimination des ordures ménagères par le Syndicat Intercommunal du Canton de Grand-Couronne.

La solution proposée est la décharge contrôlée, sous contrôle du Syndicat en concession. Coût 15 francs par habitants.

EMPLOI DU TEMPS ET TRAITEMENT DU GARDE CHAMPETRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 7 novembre 1962, le temps de travail du Garde-Champêtre a été fixé à 16 heures par semaine.

Le Conseil après en avoir délibéré, maintient le temps de travail hebdomadaire à 16 heures (service du dimanche compris).

Décide qu'à compter du 1^{er} août 1971, Monsieur TURMEL, bénéficiera du traitement du 2^{ème} échelon de son grade.

TRAVAUX

1 - Certains travaux, déjà prévus et décidés, n'ont pas encore été réalisés. Il s'agit de la réparation du mur du cimetière et de celle du local des pompiers, des travaux de l'école et des douches. Le Conseil décide de fixer une date aux entrepreneurs.

2 - Parking en bordure de Seine. Le maire propose que les travaux se fassent dès la fin des travaux d'assainissement. Une partie de la dépense sera prévue au budget supplémentaire. Le Conseil approuve.

3 - L'éclairage des salles de classe est insuffisant ; le Conseil en décide le renforcement.

4 - Décide également la réparation de l'égout de la chaufferie de l'école.

5 - Décide aussi la révision de la toiture de l'église.

6 - Prévoit enfin l'installation du manège et du toboggan pour enfants, ainsi que la commande de poteaux de basket-ball.

7 - Le stationnement des voitures sur la place du bateau est une fois de plus évoqué. Le Conseil approuve le principe d'une réglementation liée à un aménagement de cette place.

EMPLOI DU TEMPS DU GARDE-CHAMPETRE

A - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES :

1^{er} Arrêté Municipal du 2 janvier 1964

a : Circulation interdite à tous véhicules :

Rue des Canadiens sens place de la Libération - rue du port.

Rue du port sens rue des Canadiens - rue de la république
Rue du Dr Magalon sens place St-Michel - place du bateau
Place St-Michel sens quai H. Malot - rue Dr. Magalon

b : Stationnement interdit :

Rue de la république (des 2 côtés) entre la rue du Port et la rue du Coq.

Rue des canadiens (des 2 côtés)

Rue du Colonel Perin (des 2 côtés) de la côte A. Lambert à la rue de Seine et côté Seine, de la rue de Seine au quai de Caumont.

Rue du grenier à sel

Rue Quicampet

Rue Dr. Magalon

Rue du Port : du côté droit en allant de la rue de la République à la rue des canadiens.

et des 2 côtés entre la rue de la république et l'entrée de la pharmacie.

Rue du coq : du côté opposé à l'église.

Quai Hector Malot face à l'hôtel de la Poste sur 50 m.

c : Le stationnement est limité à 2 heures

Place de la libération

Rue de Seine.

2^{ème} Arrêté Municipal du 13 novembre 1964.

Stationnement interdit à tous véhicules devant l'entrée de la Mairie, sauf aux véhicules des services communaux.

3^{ème} Arrêté Municipal du 2 avril 1965

a : Stationnement interdit côte A. Lambert du coté droit en montant.

b : Limitation de vitesse dans la traversée de l'agglomération :
20 kms/h. pour les poids lourds, et 30 kms/h. pour les
voitures de tourisme.

4^e Arrêté Municipal du 18 février 1966.

Circulation interdite à tous véhicules côte A. Lambert dans
le sens de la montée sauf pour les riverains jusqu'à 100 m.
Circulation interdite aux poids lourds de plus de 5 tonnes
côte de Bourghtheroulde.
Vitesse limitée à 25 kms/h. côte de Bourghtheroulde.

5^e Arrêté Municipal du 12 avril 1968

Stationnement interdit aux poids lourds d'un poids total en
charge supérieure à 3,5 T. sur toutes les voies de la Com-
mune, dans l'agglomération à l'exception des camions de
livraison pendant la durée du déchargement.

6^e Arrêté Municipal du 16 mai 1968

Circulation des poids lourds interdite aux plus de 3,5 T.
sauf aux cars, rue du port entre la rue de la république
et la seine.

7^e Arrêté Municipal du 20 octobre 1970

Circulation des poids lourds interdite sur le C.D. 64 après
20 heures et avant 6 heures du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, et
avant 6 h. 30 du 1^{er} octobre au 1^{er} avril.

B - TERRAIN DE SPORTS :

● **Arrêté Municipal du 21 février 1955**

Pendant la durée des séances d'Education Physique, l'accès
du terrain est interdit à toute personne étrangère aux services de
l'Education Nationale ou de la Jeunesse et des Sports.

Les séances d'entraînement de football ne peuvent avoir
lieu que dans la moitié du terrain située le long de la route du
bac.

● **Police d'un terrain**

Interdiction de monter sur les portiques, les buts de basket,
les arbres.

Interdiction de rouler à bicyclette ou vélomoteur sur le ter-
rain de sports et sur le plateau d'Education Physique.

La première fosse à sable est seule réservée pour les jeux.

FUSIONS ET REGROUPEMENTS DE COMMUNES

Depuis le 1^{er} septembre, le mouvement de fusion et de
regroupement des Communes est en marche, à la suite de la
loi qui a été discutée à l'Assemblée Nationale à la dernière
session de printemps et qui a été promulguée le 18 juillet
dernier et complétée par un décret d'application paru au « Jour-
nal Officiel » du 30 août, qui précise les conditions dans les-
quelles les communes seront représentées à la commission
départementale chargée de l'élaboration du plan des fusions
et regroupements de communes.

Chaque Préfet a reçu une circulaire du Ministère de l'Inté-
rieur pour le démarrage de la campagne de fusion et regroupe-
ment. Chacun des maires de France a reçu un numéro spécial
du bulletin d'information du Ministère de l'Intérieur qui lui per-
met d'avoir une connaissance approfondie de la question. Ce
bulletin a été communiqué à chacun des Conseillers Municipaux
de notre commune.

A - LE PROJET GOUVERNEMENTAL

1 - Description du projet

Le Gouvernement a déposé en fin de session parlementaire,
un projet de loi sur les fusions et regroupements de communes.

Le Gouvernement part de la constatation de l'existence de
37.708 communes, dont il considère qu'elles sont trop nombreu-
ses pour permettre une bonne administration du territoire. Il
pense également que le surgissement d'agglomérations s'étend-
ant sur plusieurs communes constitue un obstacle administra-
tif à leur gestion.

Il expose qu'il a voulu éliminer divers types de procédures
qui auraient constitué, soit à supprimer systématiquement les
communes comptant, par exemple, moins de 200 habitants, soit
à mettre en place, ainsi que le prévoyait le projet de loi d'avril
1968, une administration à deux niveaux, soit à systématiser les
syndicats d'étude et de programmation.

M. MARCELLIN a donc déposé un projet qui, selon lui,
« tient compte de la diversité géographique et démographique
de la France et ne soulève pas les difficultés politiques qui
entraveraient fatalement un bon départ d'une telle réforme ».

2 - Contenu de la loi

Le texte de la loi publié au Journal Officiel du 18 juillet
1971 comporte deux grandes parties :

1 - Dispositions tendant à faciliter les fusions de communes.

La procédure déjà commencée depuis un mois laisse encore
cinq mois à chaque département pour établir un plan de fusion
de communes à réaliser et des autres formes de coopération
intercommunale à mettre en place.

C'est au préfet que revient le privilège de dresser ce plan
à partir d'un projet établi par une commission d'élus qui com-
prend le président du conseil général, quatre conseillers géné-
raux et dix maires représentant les différentes catégories de
communes du département.

Chaque plan doit comporter :

— des propositions de fusions de communes, des aggro-
mérations formant un tissu urbain continu et dont la réunion
s'impose pour des motifs de développement et de bonne admi-
nistration. S'il s'agit d'agglomérations de plus de 50.000 habitants
la création de communautés urbaines pourra être proposée.

— des propositions de fusion avec une ou des communes
voisines pour les communes qui ne peuvent pas assumer leurs
missions essentielles ni recourir à d'autres formes de regroupe-
ment.

— des propositions de regroupement de communes en
districts ou en syndicats à vocation multiple.

Une fois le plan élaboré, plusieurs cas de figures peuvent
se présenter :

— ou bien il y a refus ou non — réponse d'un conseil
municipal dans un délai de deux mois. Dans ce cas le Conseil
général est saisi de la proposition de fusion, qui est également
prononcée s'il donne son avis favorable ;

— ou bien, autre possibilité, si les conseils municipaux ou
le préfet le désirent, la population des communes intéressées
peut être consultée par référendum et la fusion prononcée si la
majorité des suffrages exprimés y est favorable.

L'encouragement à la fusion comporte différentes mesures. Sur le plan structural le regroupement entraîne de plein droit le sectionnement électoral avec un maire délégué, le maintien d'une annexe de mairie et d'un bureau d'aide sociale ainsi que la création de commissions consultatives. Sur le plan financier des subventions d'équipement seront majorées de 50 % sans que l'ensemble de la subvention excède 80 % de la dépense engagée. D'autre part l'intégration fiscale pour les communes fusionnées s'effectuera en cinq années de manière à aligner les prix et le nombre de centimes perçus dans chaque commune avec une aide financière de l'Etat qui ira en diminuant jusqu'au terme des cinq ans.

B - CE QU'EN PENSE M. ERIAUX, PREFET DE SEINE-MARITIME

S'adressant à plus de 400 maires du département, réunis le dimanche 12 septembre à la préfecture pour l'assemblée générale de leur association, M. ERIAUX exposa longuement les différentes parties de la loi et dit comment, à son avis, elle devait être appliquée dans notre département.

Sa conclusion fut la suivante :

« Cette réforme est indispensable, dans un monde où règne l'uniformité, la production de masse et la loi des grands nombres. La commune, cellule sociale millénaire, se heurte, de toute évidence, aux handicaps des limites trop étroites et des moyens budgétaires insuffisants. Or, l'autonomie de gestion locale doit être absolument préservée, car elle est en quelque sorte l'école primaire du civisme démocratique. Le vrai moyen de conserver ou de rétablir cette autonomie consiste à en élargir le cadre et à susciter une indispensable coopération intercommunale, chaque fois qu'elle sera nécessaire pour parvenir à la viabilité des services locaux. Comme le résumait de façon lapidaire devant le Parlement Monsieur le Ministre de l'Intérieur : « Le problème qui se pose n'est donc pas de savoir s'il faut ou non faire la réforme, mais comment la réaliser ».

Cette réforme est libérale et démocratique. Les efforts de coopération ne sont pas imposés ; ils doivent être voulus ; chaque commune doit prendre connaissance des liens d'interdépendance qui la lient à son voisinage et c'est parfaitement conscients de cette situation que les élus doivent volontairement se prononcer. Cette réforme sera profitable puisque l'emploi rationnel de réserves identiques permet d'en tirer le meilleur parti, puisque cette mise en commun permettra d'envisager la création de services qu'il aurait été impossible de rentabiliser sur une base trop étroite, puisque les vologés locaux d'aller de l'avant et de mieux s'organiser obtiendront nécessairement, de la collectivité nationale, que leur soient donnés les moyens de s'accomplir ».

C - CE QU'EN PENSE LE CONSEIL MUNICIPAL.

Lors de sa réunion du 29 septembre dernier, le Conseil Municipal a étudié ce problème. Tous les conseillers municipaux avaient auparavant pris connaissance de la loi du 16 juillet 1971. Et la discussion permit un premier échange de vue, assez passionné, et probablement très utile ; car, à l'échéance du 13 mars 1972, date avant laquelle la Commission départementale devra déposer ses conclusions, nous aurons peut-être à prendre des décisions importantes.

En effet, il est certain que beaucoup de communes sont trop petites pour vivre, et qu'un grand nombre d'entre elles sont, à terme, condamnées. Certains disent : « Toutes les petites communes doivent fusionner ; il est absolument indispensable de créer des unités de 2.000 habitants au minimum, ce qui veut dire qu'il est nécessaire de regrouper 3, 4, 5 ou 6 communes, ou même plus selon les cas, sous l'administration d'un seul Conseil Municipal ». Mais il est très difficile de dire ce qu'est exactement une « petite commune ». Cela dépend de beaucoup de choses, de la géographie, de la superficie, du nombre d'habitants, des finances locales, de l'équipement, de la valeur des animateurs, etc...

Très vite il apparut, au cours de la discussion, que les Conseillers Municipaux n'étaient pas à priori hostiles à la fusion, au regroupement. Mais les avis divergent lorsqu'il s'agit de trouver des partenaires éventuels. Car il est des communes qui ont la fâcheuse réputation d'être pauvres ou endettées, et qui ne trouveront pas facilement à se marier. D'autres, au contraire, paraissent riches et seront ardemment courtisées... Tout cela n'a peut-être pas une importance primordiale. Mais un fait demeure : notre commune est (en superficie) LA PLUS PETITE DU DEPARTEMENT.

CONCLUSION

A l'heure actuelle, il faut attendre et réfléchir. La Commission Départementale, composée de 10 maires, de 4 conseillers généraux et du président du Conseil Général, va commencer ses travaux, en liaison avec l'administration et refaire, en quelque sorte, la carte du département. Elle devra présenter ses conclusions au préfet avant le 13 mars 1972. A cette date, le préfet devra « arrêter le plan des fusions et autres formes de coopération intercommunale » applicable aux 751 communes de la Seine-Maritime.

FINANCES LOCALES

Lors de la discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes, le Sénat avait voté une exigence : la procédure du plan était subordonnée au vote préalable d'une loi portant réforme des finances locales. Une telle loi est réclamée depuis longtemps par le Sénat, qui considère comme illusoire toute réforme communale qui ne serait pas fondée sur la possibilité pour les communes de disposer de ressources propres et suffisantes pour leur assurer une véritable liberté d'action.

Le problème des finances locales est en effet très important et il a paru utile de donner ici les conclusions d'une étude faite par l'administration sur celles de notre commune. L'étude porte sur la période de 1962 à 1968.

1 - COMPARAISON ENTRE LA COMMUNE DE LA BOUILLE ET L'AGGLOMERATION

I (investissements) = S + E + A = 100	La Bouille	Agglom.
S (subventions)	22,6 %	20 %
E (emprunts nouveaux)	6,5 %	54 %
A (autofinancement)	70,9 %	26 %
R (remboursement de E)	1,4 %	12,25 %

2 - OPERATION DE FONCTIONNEMENT

« A la suite d'une forte croissance, les dépenses de fonctionnement par habitant se situent à un niveau relativement élevé. Il faut en chercher la raison, semble-t-il, dans sa position géographique éloignée des centres urbains ; elle a une autonomie forcée et ne peut reporter ses charges. Une seconde particularité de son budget de fonctionnement réside dans l'importance des recettes liées à son activité commerciale. Cet avantage lui a permis de ne pas augmenter son recours à la fiscalité directe. Il est évident cependant qu'avec le remplacement de l'ancienne taxe locale par attribution de plus en plus basée sur la pression fiscale, la commune va peu à peu perdre ce privilège et devoir rechercher un équilibre nouveau de son exploitation ».

Dépenses ordinaires par habitant

	1962	1968	variation % annuel
LA BOUILLE	113,45	263,48	+ 13,5 %
AGGLOMERATION	247,65	371,14	+ 8,7 %

3 - INVESTISSEMENTS DE 1962 à 1968

« Les investissements, d'un volume modéré, sont largement autofinancés et le recours à l'emprunt est presque inexistant. Il y a là, semble-t-il, une prudence excessive. L'épargne dégagée du fonctionnement aurait trouvé une meilleure rentabilité dans un partage plus équitable entre autofinancement et remboursement d'emprunts ».

4 - LA DETTE

« L'endettement par habitant est minime. Les ressources actuelles de la commune lui permettent de supporter une charge de remboursement nettement plus forte ».

CONCLUSION

Cette étude aboutit à un graphique de projection « qui traduit une nette détérioration de l'équilibre financier de la commune au cas où elle prolongerait les tendances de sa gestion passée. Celles-ci sont en effet marquées par une croissance plus forte des charges que des recettes et par l'importance relative de l'attribution préventive de V.F.S. (versement forfaitaire sur les salaires). En ce qui concerne ce second point, il est évident que la commune se trouve défavorisée par le fait que l'attribution sera de moins en moins fonction de l'ancienne taxe locale, et de plus en plus de la pression fiscale. Or sa situation jusqu'alors privilégiée quant à la taxe locale l'a placée nettement en retard quant à la pression fiscale sur les ménages. Il y a là une cause majeure de déséquilibre et la commune doit maintenant envisager une gestion radicalement différente qui la fera peu à peu rentrer dans le rang des autres collectivités locales. C'est-à-dire modération des charges de fonctionnement, augmentation rapides des centimes, rendement accru des produits non fiscaux ».

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

29 septembre 1971

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An mil neuf cent soixante et onze, le vingt neuf septembre à 21 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie, sous la présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

Présents :

Dr. CHEVALLIER, Maire ; MM. DOUBET, COUSIN Adjoints ; M^{me} ROLLAND, MM. AUZANNE, CAMIA, DOLPIERRE, AUBERT, DUQUESNE, SAGOT, QUESNEY.

Absents :

MM. LENOUEL, SAINTPERE.

Secrétaire de séance : M. CAMIA

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

AFFAIRE MORADELL

Le Maire rappelle au Conseil les faits : le 16 décembre 1970 Monsieur MORADELL, entrepreneur en bâtiment, à Bosc-Roger en Roumois, offre par lettre d'acquérir le terrain du Vracq pour y édifier des constructions individuelles, et demande qu'une promesse de vente du terrain lui soit donnée par la Commune de La Bouille, pour une durée de 1 an à compter de la première vente. Monsieur MORADELL précise qu'il pense vendre le premier terrain vers février 1971. Accord du Conseil. (voir délibération du 15 janvier 1971) Le 28 mai 1971, le conseil décide que si au 1^{er} juillet 1971, aucune vente de terrain n'a été faite, M. MORADELL sera considéré comme n'étant plus acquéreur du Château du Vracq.

Cette délibération est portée à la connaissance de l'intéressé par lettre en date du 4 juin 1971. Le 10 juin suivant, M. MORADELL fait savoir par lettre qu'il ne peut accepter la décision du Conseil Municipal.

Le 28 juin le Maire adresse à M. MORADELL une lettre l'invitant à assister à la prochaine réunion qui doit avoir lieu le 28 juillet à 21 heures afin de dissiper tout malentendu.

M. MORADELL avise la Mairie, le soir même de la réunion, qu'il ne peut assister à la séance.

Le 3 août 1971, le Maire reçoit par lettre recommandée, du Tribunal Administratif de Rouen, une copie de la requête N° 6470 par laquelle le Sieur MORADELL Daniel sollicite l'acquisition d'un terrain et l'annulation de la délibération en date du 28 mai 1971. Un délai de deux mois lui est imparti pour présenter un mémoire en défense en 3 exemplaires, accompagné d'une copie de la délibération du Conseil Municipal l'autorisant à défendre à l'instance.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire à défendre à l'instance et lui donne mandat pour consulter le Bâtonnier André MARIE et lui demander d'assurer dans cette affaire la défense des intérêts de la Commune.

PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AERODROME DE BOOS

M. le Maire fait part au Conseil d'une lettre de Monsieur LECANUET, Président du Syndicat d'Etude de l'Agglomération Rouen-Elbeuf, relative au projet d'aménagement de l'aérodrome de Boos.

Après en avoir délibéré, le Conseil est favorable à la création d'un aéroport de Catégorie C, susceptible d'être transformé ultérieurement en aéroport de Catégorie B, dans l'agglomération de Rouen-Elbeuf.

Souhaite que sa réalisation se fasse dans le cadre du VI^{ème} Plan.

Estime qu'une part du financement soit prise en charge, non seulement par les Communes de l'agglomération, mais également par toutes les communes du département de la Seine-Maritime et de l'Eure.

PROTECTION DE LA BOUCLE D'ANNEVILLE

M. le Maire informe le Conseil, qu'au cours de sa séance du 23 avril 1971, la Commission départementale des sites, perspectives et paysages, a été appelée à examiner un avant projet de protection de la boucle d'Anneville sur les 2 rives de la Seine.

Elle a émis un avis favorable à la proposition d'inscription généralisée de ce secteur qui comprendrait notamment la Commune de La Bouille.

Le Conseil après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la mesure envisagée.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

M. le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de Monsieur LEFORESTIER, Président du Syndicat Intercommunal pour la destruction des ordures ménagères, qu'il l'informe que le Comité a reçu une proposition qui consisterait à la prise en charge par le Syndicat du service d'enlèvement des ordures.

Après en avoir délibéré, le Conseil est favorable à cette proposition.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES.

Le Conseil, à la majorité des votes, s'est prononcé en faveur des candidats suivants :

M^{me} DELAPRAZ Micheline, Conseiller Municipal de Sèvres

M. DELISLE Henri, Maire de Mézidon (Calvados)

M. LEBAS Bernard, Maire de Jeumont (Nord)

M. TETARD Paul, Maire d'Esquerdes (Pas de Calais)

ASSOCIATION POUR LA REHABILITATION PROFESSIONNELLE PAR LE TRAVAIL

Le Conseil est favorable à la participation des Communes du Syndicat Rouen-Elbeuf pour la création, à Sotteville, d'un atelier pour handicapés adultes, par l'Association pour la Réhabilitation Professionnelle par le travail protégé, 17 rue du Pont-aux-Choux, Paris 3^{ème} et vote une subvention de 151 Frs.

CIRCULATION DES POIDS LOURDS

Le Maire fait part au Conseil d'une copie de la lettre, que Monsieur LECANUET a adressée au préfet le 27 août dernier, pour l'informer qu'il était possible, à la suite des travaux d'aménagement routier, d'interdire la traversée de La Bouille aux poids lourds.

Suite à cette communication, le Conseil charge Monsieur le Maire et Monsieur CAMIA de demander audience au Préfet.

FUSION ET REGROUPEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la réunion de l'Association Départementale des Maires de la Seine-Maritime du 12 septembre dernier, au cours de laquelle Monsieur le Préfet a exposé les principaux objectifs de la loi du 16 juillet 1971, sur les fusions et regroupements des communes. Suite à cette réunion, le Préfet a adressé à tous les Maires le texte de sa communication pour que les Conseils Municipaux soient plus amplement informés et puissent réfléchir à tous les problèmes soulevés par ce texte.

Après avoir pris connaissance de cette communication le Conseil : VU la position géographique de la Bouille,

COMPTE-TENU de sa vocation touristique et de son site,

CONSIDÉRANT que les hameaux du Bas-Caumont et du Bas-Mauny forment un prolongement naturel et continu de la Commune de La Bouille, en bordure de la Seine,

CONSIDÉRANT que les habitants de ces hameaux sont desservis par le bureau de poste de La Bouille et viennent se ravitailler chez les commerçants de la Commune,

PENSE qu'un regroupement de ces communes avec La Bouille, est possible, sous réserve de leur accord.

ESTIME qu'il faut cependant attendre les propositions faites par la Commission de Maires élus, qui doit coopérer avec le Préfet.

TRAVAUX

Depuis le mois de juin dernier, d'importants travaux ont été réalisés.

1 - Assainissement (rue des Canadiens, rue du colonel Perrin et voies adjacentes) par l'entreprise SOMACO. les délais prévus au départ ont été respectés. montant total : 191.556,09 frs.

2 - Installation du chauffage central dans la 2^{ème} classe par l'entreprise AUZANNE. Ces travaux, réalisés pendant la période des vacances, se sont élevés à 19.461 frs.

3 - Carrelage de la 2^{ème} classe, par l'entreprise HAYET coût : 6.103,27 frs.

4 - Réparation du mur du cimetière, par l'entreprise HAYET. coût (partie intérieure) : 6959,56 frs.

5 - Première tranche de travaux pour l'aménagement du parking en bordure de Seine. coût : 19.870,88 frs.

La seconde tranche sera réalisée bientôt.

6 - Travaux divers, dont la révision de la toiture de l'église et du local des pompiers.

COMPTES ADMINISTRATIFS 1970

Lors de la séance du 8 octobre 1971 du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a cédé la présidence à Monsieur Paul DOUBET, premier adjoint, pour le vote du compte administratif exposé par Monsieur FITTE. Après lecture, le compte administratif 1970 est approuvé à l'unanimité.

RECETTES

A - SECTION ORDINAIRE :

	Prévues	Réalisées
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1.111	1.111
Redevance d'assainissement	2.245,20	2.245,20
Expéditions administratives	79	79
Droits de voirie, place	352,59	352,59
Concessions dans le cimetière	964	964
Revenus des titres et rentes	18,80	18,80
Produits des services concédés (douches)	1.403	1.403
Produits des régies (Pompes Funèbres)	2.350,60	2.350,60
Produits des services à comptabilité distincte (télé)	461,20	461,20
Ind. pour élections	83,03	83,03
Bonification pour non sinistre	129,11	129,11
Remboursement trop perçu	2,43	2,43
Participation de l'état aux dép. d'int. général	1.114	1.114
	379,94	379,94
Attribution de garantie	185.887	185.887
Attribution de répartition	3.189	3.189
Attribution du Fonds d'action locale	1.527	1.297,84
Attribution sur permis de chasse	88	88
Licence des débits de boisson	330	330
Taxe sur les spectacles	1.099,99	1.099,99
Taxe d'équipement	201,50	201,50
Centimes	33.721	33.721
Subvention fiscale	907	907
Excédent ord. reporté	371.472	371.472
Produits sur exercices antérieurs	4.151,03	4.151,03
Mandats annulés	16,92	16,92
TOTAL DES RECETTES	613.284,34	613.055,18

B - SECTION EXTRAORDINAIRE

Subvention voirie	9.480
Produit de l'emprunt (assainissement) ..	175.000

DEPENSES

A - SECTION ORDINAIRE

	Prévues	Réalisées
Habillement	500	306,45
Carburants	1.000	633,88
Combustibles	7.000	4.946,22
Fournitures de voirie	2.500	194,18
Fournitures scolaires	4.000	2.658,25
Rémunération du personnel permanent	40.800	34.530,60
Rémunération du personnel temporaire	8.500	6.841,99
Rémunérations diverses	3.600	3.102,37
Charges sociales	13.500	10.353,49
Impôts fonciers	650	601
Vignette auto	120	120
Entretien des bâtiments	23.593,71	23.593,71
Entretien des voies et chemins	1.624,31	1.125,69
Entretien du matériel	1.964,63	1.964,63
Entretien places et parking	4.064,27	4.064,27
Acquisition de petit matériel	2.255,64	2.255,64
Electricité, eau, gaz, assainissement ..	14.655,61	14.655,61
Primes d'assurances	4.413,59	4.413,59
Ramassage des ordures ménagères	9.828,30	9.828,30
Entretien réseau éclairage public	1.038,39	1.038,39
Contingent pour dépenses d'aide sociale	7.500	6.204,35
Cotisations municipales	132,10	132,10
Contingent pour service d'incendie	45,83	45,83
Syndicat d'assainissement (branchements)	9.987,90	9.204,88
Syndicat de destruction des ordures ménagères	6.110	6.110
Syndicat assainissement de la région rouennaise	2.500,77	2.423,81
Syndicat électrique	125	0
Bourses et prix	800	762,30
Subventions	6.505	6.505
Vers. au B.A.S. de la taxe sur les spectacles	100	0
Fêtes et cérémonies	3.500	2.330,06
Impressions reliures et fournitures de bureau	1.553,78	1.553,78
Documentation générale	120	116
Frais de P.T.T.	1.246,22	1.018,20
Ind. de fonction du Maire et adjoints	4.500	4.100,50
Intérêts	1.563,95	1.563,95
Charges sur exercices antérieurs	6.000	4.797,63

TOTAL DES DEPENSES	174.096,65
Excédent ordinaire de clôture	438.958,53
TOTAL	613.055,18

B - SECTION EXTRAORDINAIRE

	Réalisat.	A réaliser
Déficit extraordinaire	253.940,21	
Remboursement d'emprunts	4.782	
Acquisition de matériel	1.682,60	857,40
Acquisition de matériel d'incendie	3.142,16	
Acquisition Ecoles	1.313	
Assainissement écoles	17.565,56	2.429,09
Installation de sanitaires aux écoles ..	1.568,39	5.244,99
Voirie	17.626,80	
Eclairage du stade	556,25	143,75
Assainissement	9.823,69	180.176,01
Grosses réparations à la Mairie	23.927,69	
Grosses réparations aux trottoirs	9.054,26	36.060,72
Grosses réparations au clocher		3.470,53
Dépôts et cautionnements	1.077	1.077
TOTAL	346.059,61	

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1971

DEPENSES

A - SECTION ORDINAIRE

Habillement	700
Carburant	
Combustible	3.000
Fourniture de voirie	
Fournitures scolaires	1.000
Rémunération du personnel permanent	1.500
Rémunération du personnel temporaire	500
Impôts fonciers	
Vignette auto	
Entretien des bâtiments communaux	6.475,74
Entretien des chemins	
Entretien du matériel	
Ramassage des ordures	
Acquisition de petit matériel	
Electricité, eau, gaz, assainissement	8.000
Primes d'Assurances	1.000
Entretien réseau électrique	
Contingent pour dépenses d'aide sociale	
Participation aux frais de fonctionnement du C.E.S. ...	575,45
Bourses et prix	
Subventions	750
Impressions et reliures	3.100
Charges sur exercices antérieurs	2.000
Prélèvement pour dépenses extraordinaires	426.485,96
TOTAL des DEPENSES	455.087,15

B - SECTION EXTRAORDINAIRE

Déficit extraordinaire	150.291,25
Acquisition de matériel sportif	6.200,00
Table et isoloirs	1.286,82
Chauffage école	19.461,00
Assainissement	190.176,01
Réfection carrelage	2.103,27
Asphaltage trottoirs	40.867,61
Cimetière, parking	16.100,00
	426.485,96

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1971

RECETTES

A - SECTION ORDINAIRE

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	113,00
Concessions	440,00
Terrain communal	10.000,00
Ind. élections	170,60
Attribution sur permis de chasse	6,00
Taxe sur les spectacles	1.200,00
Taxe d'équipement	201,50
Centimes	261,00
Excédent ordinaire reporté	438.958,53
Produits sur exercices antérieurs	3.736,52
TOTAL des RECETTES	455.087,15

B - SECTION EXTRAORDINAIRE

Prélèvements sur recettes ordinaires	426.485,96
--	------------

Ce budget a été approuvé et voté à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

8 octobre 1971

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 1970 et le budget supplémentaire 1971.

● COMPTE ADMINISTRATIF 1971

(Présidence : M. DOUBET)

Le Conseil procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 1970, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

RECETTES (Ordinaires et extraordinaires) ...	797.535,18
DEPENSES	520.156,26
EXEDENT global de clôture	277.378,92

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Arrête à la somme totale de 228.382,49 frs le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées non mandatées qui doivent être repris au budget supplémentaire de l'exercice 1971.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 1970 définitivement closes et les crédits annulés.

● BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1971

Le Conseil approuve les propositions de recettes et de dépenses.

● SUBVENTION

En vue de faciliter le démarrage de la section Basket, le Conseil vote une subvention de 500 frs à l'Amicale Sportive La Bouille-Moulineaux.

● DIVERS

— Il est décidé de terminer les travaux du parking en bordure de Seine.

— Par un vote à bulletin secret, le Conseil se prononce contre l'octroi d'une subvention pour l'érection d'un monument à la mémoire du Général-de-Gaulle.

AFFAIRE MORADELL

Il semble que certains de nos concitoyens ne soient pas exactement au courant de ce que l'on appelle l'affaire MORADELL. Le compte-rendu de la séance du C.M. du 29 septembre dernier donne quelques détails sur cette affaire. Le Bâtonnier André MARIE a accepté, le 8 octobre, de défendre les intérêts de la Commune, dans cette affaire où, si l'on ne peut, avec certitude, parler de négligence, il apparaît que l'autorité de tutelle, c'est-à-dire la préfecture, a agi avec beaucoup de vigilance en n'accordant pas son visa à la délibération du 15 janvier 1971. En effet, comme le rappelle le préfet, « du point de vue administratif, le mode de transmission de propriété ne pouvait être admis dans la forme envisagée, c'est-à-dire par ventes successives. La réglementation en matière de lotissement prévoit en effet que le terrain doit être acquis dans sa totalité par le lotisseur. » Nous vous donnerons tous les détails de cette affaire dans le prochain bulletin qui paraîtra en février prochain. Mais nous avons tenu à vous faire connaître le dernier en date des documents relatifs à cette affaire, qui est une lettre du préfet de la Seine-Maritime adressée à Monsieur André MARIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Service du développement économique
et des investissements

**Section
Logement et Urbanisme**

Rouen, le 26 octobre 1971

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un différend opposant la commune de La Bouille à M. MORADELL, Entrepreneur à Saint-Etienne du Rouvray, concernant un avant-projet de lotissement sur un terrain dépendant du Château du Vracq.

Je vous informe que cette affaire a fait l'objet d'un échange de correspondances entre la commune et les services de la direction départementale de l'équipement. En effet, dès le 15 janvier 1971, M. le Maire de la Bouille a été avisé qu'un accord de principe sur le fond avait été donné pour la réalisation de cette opération.

Toutefois, à la suite de la délibération prise par la commune, le 15 janvier 1971, les services susvisés ont fait connaître à M. MORADELL, les observations que soulevait le projet de lotissement, notamment en ce qui concerne la voirie et l'assainissement.

J'ajoute que du point de vue administratif, le mode de transmission d'épropriété ne pouvait être admis dans la forme envisagée, c'est-à-dire par ventes successives. La réglementation en matière de lotissement prévoit en effet que le terrain doit être acquis dans sa totalité par le lotisseur.

Compte-tenu de ces observations, il a été conseillé à M. MORADELL de reprendre entièrement l'avant-projet qui serait soumis à l'avis de la commission des sites en ce qui concerne l'aspect architectural.

Depuis le 3 juin 1971, date à laquelle ces remarques ont été communiquées à M. MORADELL, les services de l'équipement n'ont eu connaissance d'aucun projet, ce qui semble supposer qu'il a été abandonné.

Je dois vous préciser que les délibérations du Conseil Municipal de La Bouille des 28 mai et 29 septembre 1971 dont vous faites état, viennent seulement de me parvenir et elles seront réexpédiées immédiatement, revêtues de mon visa.

Le Préfet
Lucien FEYDEL

M. André MARIE
Ancien Président du Conseil
80, boulevard de l'Yser
76 - ROUEN

LA FÊTE



L'équipe du Stade de Grand-Quevilly

LA FÊTE (suite)

Même sans la retraite aux parapluies, la fête de LA BOUILLE fut, cette année, très réussie. Du beau temps et beaucoup de monde...

Le Comité des Fêtes, avec Madame Françoise THOMAS, la présidente, M. COUSIN, adjoint au Maire, vice-président, M. FITTE, secrétaire et M^{me} FITTE, trésorière, avait mis au point un programme de distractions, dont la plus appréciée fut sans nul doute le match de football féminin, après une heure de jeu et une série de pénalties pour départager les deux équipes, ce fut celle de Grand-Quevilly qui remporta la coupe.



Un triomphe plein de bonne humeur...

S P O R T S

A. - FOOTBALL

CALENDRIER DES MATCHES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOUILLE-MOULINEAUX

1 - EQUIPE 1^{re} - CHAMPIONNAT DE DEUXIEME DIVISION A

RESULTATS

	Aller	Retour
— Aller 19 Septembre 1971 - Retour 16 janvier 1972 - A.S.B.M. contre Stade de Grand-Quevilly	3 - 0	
— Aller 3 octobre - Retour 30 janvier 1972 - Racing Club de Caudebec contre A.S.B.M.	4 - 1	
— Aller 10 octobre 1971 - Retour 6 février 1972 - A.S.B.M. contre A.E. D. Grugny	4 - 1	
— Aller 17 octobre 1971 - Retour 13 février 1972 - A. Malaunay contre A.S.B.M.	0 - 2	
— Aller 24 octobre 1971 - Retour 27 février 1972 - U. S. Pont-de-l'Arche contre A.S.B.M.	0 - 1	
— Aller 31 octobre 1971 - Retour 5 mars 1972 A.S.B.M. contre Pont-St-Pierre	0 - 0	
— Aller 14 novembre 1971 - Retour 19 mars 1972 - U. S. Montville contre A.S.B.M.		
— Aller 21 novembre 1971 - Retour 26 mars 1972 - Stade Sottevillais contre A.S.B.M.		
— Aller 5 décembre 1971 - Retour 9 avril 1972 - U.S. Houpeville contre A.S.B.M.		
— Aller 12 décembre 1971 - Retour 24 avril 1972 - A.S.B.M. contre Saint-Jean du Cardonnay		
— Aller 9 janvier - Retour 7 mai 1972 A. Césaire Levillain contre A.S.B.M.		

2 - EQUIPE RESERVE - CHAMPIONNAT DE QUATRIEME DIVISION D

RESULTATS

	Aller	Retour
— Aller 19 septembre 1971 - Retour 16 janvier 1972 - Club Omnisports Couronnais (1) contre A.S.B.M.	6 - 0	
— Aller 3 octobre 1971 - Retour 30 janvier 1972 - A.S.B.M. contre A.S. Criquebeuf-sur-Seine	5 - 1	
— Aller 10 octobre 1971 - Retour 6 février 1972 - Football Club de Rouen contre A.S.B.M.	7 - 1	
— Aller 17 octobre 1971 - Retour 13 février 1972 - A.S.B.M. contre A.S. La Londe	3 - 1	
— Aller 24 octobre 1971 - Retour 27 février 1972 - Exempt		
— Aller 31 octobre 1971 - Retour 5 mars 1972 - C.O.R. Elbeuf contre A.S.B.M.		
— Aller 14 novembre 1971 - Retour 19 mars 1972 - A.S.B.M. contre S.P.O.R.		
— Aller 21 novembre 1971 - Retour 26 mars 1972 - A.S.B.M. contre U.S.M. Stéphanaise		
— Aller 5 décembre 1971 - Retour 9 avril 1972 - A.S.B.M. contre C.M.S. Oisiel		
— Aller 12 décembre 1971 - Retour 23 avril 1972 - C.O.S. Couronnais (2) contre A.S.B.M.		
— Aller 9 janvier 1972 - Retour 7 mai 1972 - A.S.B.M. contre C.O. Cléon		

3 - EQUIPE DU MATIN - CHAMPIONNAT MATIN
TROISIEME SERIE D.

4 - CADETS - CHAMPIONNAT TROISIEME SERIE D.

RESULTS

	Aller	Retour
— Aller 19 septembre 1971 - Retour 16 janvier 1972 - A.S.B.M. contre A.A. Couronne	5 - 0	
— Aller 3 octobre 1971 - Retour 30 janvier 1972 - Club Libre Athlétique Matin Rouen contre A.S.B.M.	3 - 1	
— Aller 10 octobre 1971 - Retour 6 février 1972 - A.S.B.M. contre U.S.M. Stéphanaise	3 - 7	
— Aller 17 octobre 1971 - Retour 13 février 1972 - A.S.B.M. contre C.O. Cléon	4 - 1	
— Aller 24 octobre 1971 - Retour 27 février 1972 - U.S. Industrie Pharmaceutique contre A.S.B.M.	6 - 1	
— Aller 31 octobre 1971 - Retour 5 mars 1972 - A.S.B.M. contre R.C. Caudebec-lès-Elbeuf	0 - 5	
— Aller 14 novembre 1971 - Retour 19 mars 1972 - C.O.R. Elbeuf contre A.S.B.M.		
— Aller 21 novembre 1971 - Retour 26 mars 1972 - A.S.B.M. contre A.S. Madrillet Château-Blanc (2)		
— Aller 5 décembre 1971 - Retour 9 avril 1972 - Stade Sottevillais C. contre A.S.B.M.		
— Aller 12 décembre 1971 - Retour 23 avril 1972 - A.S.B.M. contre A.S. Madrillet Château-Blanc (1)		
— Aller 9 janvier 1972 - Retour 7 mai 1972 - A.P. Hôpital Psychiatrique Sotteville contre A.S.B.M.		

RESULTATS

	Aller	Retour
— Aller 3 octobre 1971 - Retour 16 janvier 1972 - A.S.B.M. contre A.A. Couronne	9 - 1	
— Aller 10 octobre 1971 - Retour 30 janvier 1972 - A.S.B.M. contre C.O.R. Elbeuf	12 - 1	
— Aller 17 octobre 1971 - Retour 6 février 1972 - U.S.M. Stéphanaise contre A.S.B.M.	3 - 1	
— Aller 31 octobre 1971 - Retour 13 février 1972 - A.S. Madrillet Château Blanc contre A.S.B.M.	2 - 0	
— Aller 7 novembre 1971 - Retour 27 février 1972 - A.S.B.M. contre Stade Sottevillais C.C.		
— Aller 21 novembre 1971 - Retour 5 mars 1972 - C.O. Cléon contre A.S. B.M.		
— Aller 5 décembre 1971 - Retour 19 mars 1972 - A.S.B.M. contre C.O.S. Couronne		
— Aller 12 décembre 1971 - Retour 9 avril 1972 - A.S. La Londe contre A.S.B.M.		
— Aller 9 janvier 1972 - Retour 23 avril 1972 - A.S.B.M. contre C.M.S. Oissel		

B - BASKET

A.S.B.M. SECTION BASKET

Au sein de l'Amicale Sportive La Bouille - Moulineaux, une section Basket a été créée cette année. Animée par Monsieur LEMARIEY de La Bouille et M^{me} DOREE de Moulineaux, une équipe féminine a été engagée en championnat. Composée de très jeunes joueuses, pour la plupart débutantes, cette équipe a subi au départ quelques défaites, qui n'ont pas entamé le

moral des joueuses. La dernière rencontre disputée à Canteleu a permis de constater que des progrès importants avaient été faits, et laisse supposer que la suite du championnat sera plus équilibrée.

L'équipe est formée avec les joueuses suivantes :

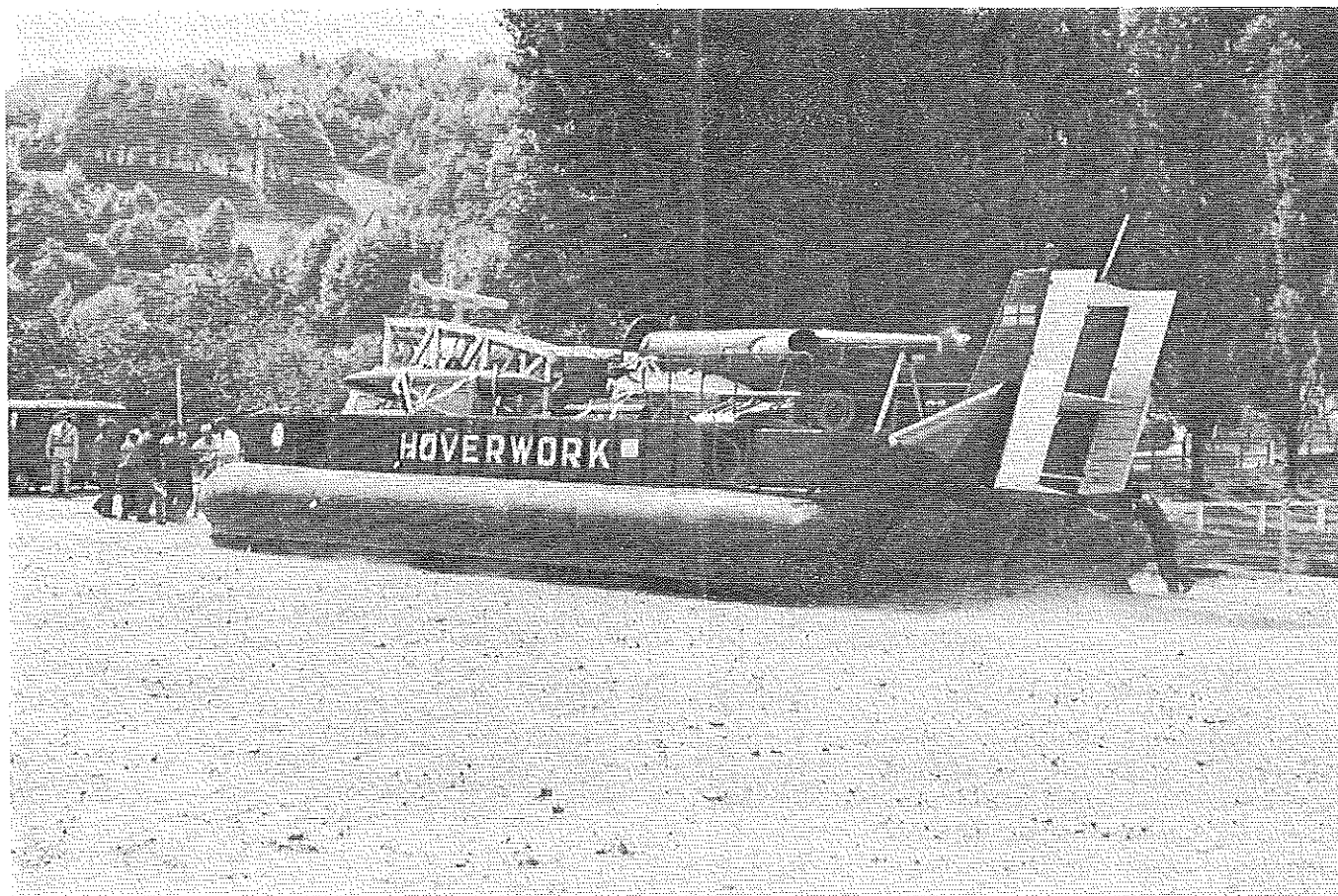
Annie LEMOIGNE - Régine PIERRE - Margareth SAUTREUIL
Nadine CORRE - Catherine POTDEVIN - Laurence GUILLEC
Nicole SAUMON - Françoise HELLIER - Marie-José THELLIER

LA VIE A LA BOUILLE

1 - L'HOVERCRAFT DE PAUL-EMILE VICTOR

Ce vendredi après-midi du 20 juin, une surprise attendait les bouillais : un engin d'un genre tout à fait particulier s'était posé sur le parking entre la seine et le terrain de sports. Il s'agissait de l'hovercraft de Paul-Emile Victor, qui venait de Norvège pour aller au Spitzberg, où il serait utilisé par les Expéditions Polaires Françaises dans leur prochaine campagne

de prospection pétrolière. Cet étrange cargo de 15 mètres de long et pesant 7,5 tonnes, fut notre hôte pendant quelques jours, avant de repartir, dans un nuage de poussière, vers Rouen où il devait être embarqué sur le bateau norvégien « Norhop ».



2 - LE SOUVENIR DU MAQUIS DE BARNEVILLE

Comme chaque année, en souvenir du 23 août 1943, où 14 jeunes français succombèrent à une attaque nazie dans la clairière du bois de la Fromagerie, une foule recueillie est venue fleurir le monument commémoratif, devant la grotte du maquis de Barneville. De nombreuses délégations s'étaient groupées pour cette cérémonie ; notre commune était représentée par le Maire, le Docteur CHEVALLIER, Monsieur DOUBET, premier Adjoint, Messieurs AMAR et RIVIERE, et par d'autres personnes. Un détachement du corps des Pompiers, conduit par le Sous-Lieutenant LEFEEZ était présent.

Après les musiciens du Réveil Quevillais s'arrêtèrent à La Bouille pour y jouer quelques airs et se rafraîchir.

3 - A L'HEURE AMERICAINE

Les Malins de La Bouille ont disparu ; ou plus exactement ils se sont américanisés. Pour transformer totalement son restaurant, et en faire une « boîte dans le vent », Monsieur PIMORT a voulu se mettre à l'heure new-yorkaise, et « Les Malins de La Bouille » sont devenus le « Manhattan ». Le Conseil Municipal, dans sa séance du 28 juillet dernier a eu à délibérer sur cette transformation et il n'a pas jugé bon devoir s'y opposer. De plus, la Commission de Sécurité est intervenue, comme le demande la Préfecture depuis le drame de Saint-Laurent-du-Pont.

Après avoir satisfait à toutes les exigences des autorités, Monsieur PIMORT a pu ouvrir, à peu près à la date prévue, son établissement rénové et « conforme ». L'ouverture fut un succès complet, et nous souhaitons, pour M. PIMORT et sa charmante épouse, que cela continue.

4 - UN GARAGISTE S'EN VA

Après 37 ans d'activité, Monsieur Maurice DOLPIERRE a décidé de se retirer, et, pour cela, a cédé son garage à M. BELLONCLE. Monsieur et Madame DOLPIERRE se retirent donc à Heudreville, dans l'Eure. Un journal local écrivait il y a peu de temps : « Figure pittoresque, Maurice DOLPIERRE va manquer au paysage bouillais. Sa haute taille un peu courbée vers les moteurs, son grand nez taillé énergiquement humant la panne et le verbe qu'il avait fort et décidé, appartenaient à la légende locale des parapluies en fête ».

Certe, Monsieur DOLPIERRE va nous manquer un peu. Mais nous croyons pouvoir dire qu'il n'est pas tout à fait parti, que son « verbe » est encore fort et décidé, et que le Conseil Municipal peut toujours compter sur lui. Il nous a promis, en effet, d'accomplir son mandat jusqu'au bout et d'être souvent parmi nous. Nous l'en remercions.

5 - LE GOUTER DES ANCIENS

Il y avait foule, ce dimanche 24 octobre, sous le buste de Marianne, dans la salle de la Mairie.

Le Comité des Anciens, ou mieux des Aînés, avait voulu compléter le voyage dont il a été parlé plus haut par un goûter qui permettrait à ceux et à celles que les fatigues du voyage avaient fait reculer en juin de partager fraternellement les joies du groupe des Anciens de La Bouille. Le Comité avait choisi, pour cette « collation soupante », la salle de la Mairie plutôt que le Grenier à Sel, où l'on risquait, en cette saison, de subir les rigueurs du froid. Ce qui, entre parenthèses, prouve une fois de plus la nécessité pour notre commune d'avoir une Salle des Fêtes convenable. Ce goûter fut donc très abondant, très apprécié et très gai. Aux côtés des Aînés, avaient pris place de nombreux Conseillers Municipaux, le Maire et Madame CHEVALLIER. Monsieur le Curé, au nom de l'Association, remercia la municipalité de l'aide efficace qu'elle apporte au Comité des Anciens. Et ce furent les Noces d'Or de Monsieur et Madame TURMEL.

6 - LES NOCES D'OR DE M. ET M^{me} TURMEL

Le goûter des Anciens ne pouvait mieux se terminer que par la célébration, en toute gentillesse et en toute amitié, des noces d'Or de Monsieur et Madame TURMEL. C'était en effet le cinquantième anniversaire de leur mariage. Et les aimables jubilaires, « heureux et détendus », furent fleuris par Madame DELARUE, au nom de l'Association des Anciens, et par le Docteur CHEVALLIER, qui présidait la fête. Nous souhaitons beaucoup de bonheur à M. et M^{me} TURMEL, et leur avons donné rendez-vous pour leurs noces de diamant.



NOS JOIES ET NOS PEINES

1 - NAISSANCES

Pascal AUBER, 22 juillet
Séverine BLOC, 11 septembre
Martial ROUSSEL, 28 août
Florence TOUTAIN, 24 juillet



Madame AUBER et Pascal

2 - MARIAGES

Serge MARTOR et Françoise LANGLOIS, 3 juillet
Annet AUROUX et Nadine LEMARCHAND, 3 juillet
Jean-Pierre LEFRANÇOIS et Martine QUESNEY, 24 juillet
Michel LEPAGE et Elisabeth LEPRINCE 30 août
Daniel VASSE et Marie-France GIELEN, 18 septembre



3 - DECES

Pierre DAPPE, 26 juin
Léon LECOQ, 21 août
Marie-Louise LOUVET V^{ve} DEVEAUX, 27 août



UNE INFIRMIÈRE A VOTRE SERVICE

Depuis quelques mois, M. et M^{me} FACQ habitent notre commune. Madame FACQ est infirmière diplômée d'Etat ; elle est tous les jours à votre disposition pour les soins à domicile (piqûres, pansements etc...) dont vous pouvez avoir besoin.



MOTS CROISÉS

SOLUTION DU PROBLEME NUMERO 1

HORizontalement

- 1 - Bouquiniste
- 2 - Rature ; Fard
- 3 - Asiates ; Hou
- 4 - Cilié ; Elugc
- 5 - Ose ; Orna
- 6 - Odra ; Sot
- 7 - Nautilles ; Ni
- 8 - Ir ; Egérie
- 9 - Ego ; Atèle
- 10 - Robert ; Osés
- 11 - Stérée ; Sus

VERTICALEMENT

- I - Braconniers
- II - Oasis ; Argot
- III - Utile ; Obe
- IV - Quai ; Ote ; Er
- V - Urte ; Cigare
- VI - lee ; Arlette
- VII - Se ; Aéré
- VIII - If ; Io ; Silos
- IX - Sahurs ; Eésu
- X - Trognon ; Es
- XI - Educatives

Problème n° 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	G	A	S	T	R	O	N	O	M	I	E
II	O	U	T	R	A	G	E			A	R
III	U	D	I		N		O	R	G	U	E
IV	R	I	M		C	A	R	I	A	N	T
V	M	O	U	L	A	G	E		L		
VI	A	V	L		R	E	A		O	T	M
VII	N	I	E		T	E	L		N	E	E
VIII	D	S		E		S	I	R		M	N
IX	I	U	L	E			S	H	O	T	
X	S	E	I	D	E		M	U	N	I	
XI	E	L	O	I	N	E	M	E	N	T	

HORizontalement

- 1 - Spécialité locale
- 2 - Celui des ans est irréparable ; Bien servi par Picasso
- 3 - Mélange italien ; a son point.
- 4 - Fin sans fin ; provoquant une cavité
- 5 - Empreinte
- 6 - Avec un peu d'ordre, on y trouve La Bouille ; gorge ; ainsi écrit, ce n'en est pas un.
- 7 - Ne reconnaît pas ; pareil ; venue
- 8 - C'est une bonne voiture ; titre européen depuis peu ; symbole chimique .
- 9 - Mille-patte ; coup de pied sportif.
- 10 - Homme de main ; pourvu.
- 11 - Parfois s'accompagne de pleurs.

VERTICALEMENT

- I - Pêché local.
- II - Très à la mode et à deux sens.
- III - Incite ; mieux ordonnée, nul ne doit l'ignorer
- IV - Morceau de tréfile ; telle quelle, c'est une drôle.
- V - En avoir est mieux que d'y être ; lettre de change
- VI - Partie d'ogive ; ont de la sagesse, mais souvent aussi de l'arthrose.
- VII - Ecole cinématographique italienne.
- VIII - Gai participe ; vient de la canne.
- IX - Ancien premier magistrat de La Bouille ; Un anglais.
- X - Etrangère, de l'autre côté de la rivière ; on se le passe rapidement.
- XI - Action de raccourcir